

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP.^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP.^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » » »	1 » 40 » »	2 » 51 » »	3 » 56 » »	4 » 22 » »	5 » 51 » »	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * *	2 » 48 » »

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 23 Juillet.

M. de Marcère, ministre de l'intérieur, a prononcé un grand discours politique à Maubeuge (Nord). Député de l'arrondissement d'Avène, dont la ville de Maubeuge fait partie, il a exposé les opinions et les vœux qui résument les préoccupations du gouvernement au moment actuel. Nous publierons ce discours dans notre prochain numéro. Disons seulement aujourd'hui que M. de Marcère a fait un magnifique appel à l'union de tous les bons citoyens.

Scrutins de ballottage.

ARDÈCHE.

Circonscription de Largentière.

MM. Vasschalde, républicain..... 6,935 éla.
Lauriol, bonapartiste..... 4,890

2^e circonscription de Valenciennes.

MM. Girard, républicain..... 11,439 éla.
Léon Renard, bonaparte..... 11,141

Ces deux élections comptent l'avortement absolu de la nouvelle tentative des bonapartistes, pour se faire maintenir dans les rares circonscriptions où ils avaient conservé quelques chances.

Dimanche dernier, plusieurs meetings ont été tenus à Rome et dans d'autres villes pour protester, au nom de l'Italie, contre le traité de Berlin. Des désordres ont éclaté à Rome; la police et l'armée ont eu à intervenir, surtout quand une manifestation Garibaldienne s'est rendue à l'ambassade d'Autriche, au cri de : *À bas l'Autriche!* Telle est l'Italie faite, aux dépens de la France, avec l'or et le sang de la France, par Bonaparte III et sa bande de conspirateurs cosmopolites.

Il est difficile d'admettre (tant cela est monstrueux), qu'un autre parti que le parti démagogique puisse spéculer sur les maux sans nombre, que la grève d'Anzin va causer dans les districts houillers du Nord. Et cependant, les renseignements que nous avons publiés, et ceux que les journaux continuent de publier, constatent la présence de meneurs et d'agitateurs bonapartistes au milieu des grévistes.

Nous voudrions pouvoir dire qu'on se trompe. Quoique nous sachions fort bien que, dans le Lot, la propagande des soutiens de l'Empire est éminemment socialiste, en ce sens qu'ils flattent les passions des masses et leur font entrevoir dans un César une sorte de maître absolu de la fortune publique, nous ne sommes pas disposés à croire que le langage tenu aux honnêtes et crédules paysans de nos campagnes soit accepté pour tous les bonapartistes de France comme un mot d'ordre général.

Serions-nous trop confiants et trop naïfs? Cela est bien possible; car nous trouvons dans les journaux une chanson socialiste en l'honneur de M. Amigues, de laquelle il résulte que les séductions révolutionnaires et les excitations socialistes mises en pratique dans le Lot

sont identiquement les mêmes dans le nord. Voici trois strophes de cette curieuse pièce :

Au temps où régnait sur la France
L'homme par le peuple acclamé,
On travaillait, mais sans souffrance.
Aujourd'hui tout est transformé (bis)
On n'entend plus dans nos campagnes
Retentir le vaillant métier;
C'est à peine si ton foyer
S'alimente au peu que tu gagnes.

Aux urnes, travailleurs ! votons sans varier.
Votons, votons pour Jules Amigues, ami de l'ouvrier !

Peuple, souviens-toi du régime
A qui tu dois tant de bienfaits,
Et qui, puissant et magnanime,
Te rendait fier d'être Français (bis)
En donnant ta voix, sainte dette,
A l'ami de Napoléon,
Tu veras, ô peuple bon,
Pour ce régime qu'on regrette !

Aux urnes, travailleurs ! etc.

Parfois un faux frère, un aveugle,
En sortant de quelque banquet,
Après boire déclame et beugle
Contre le nom de Badinguet, (bis)
Ce nom est un titre de gloire :
Badinguet fut un ouvrier
Qui fit sauver un prisonnier
Dont nous vénérons la mémoire !

Aux urnes, travailleurs ! etc.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Le *Siccle* publie un article d'une incroyable violence dirigé contre les princes d'Orléans, à propos de la promotion du duc de Chartres au grade de colonel. Le duc de Chartres figurait, qu'on ne l'oublie pas, au tableau d'avancement avec le n^o 7. Aucune promotion n'est plus régulière que la sienne. Le duc de Chartres avance à son heure, à son jour, comme tous ses camarades de l'armée, sans favoritisme et sans passe droit. Qu'est-ce que le *Siccle* peut donc lui reprocher ?

Est-ce d'avoir servi sous un nom supposé, puisqu'on lui défendait de servir sous son nom véritable, dans l'Ouest et à l'armée de la Loire, alors qu'un si grand nombre de ceux qui devaient avoir au bras le fusil du mobile ou du réserviste, cherchaient dans les fonctions civiles l'emploi de leur dévouement ?

Serait-ce enfin que les princes d'Orléans n'auraient pas le droit qui appartient à tous les Français, de servir leur pays, et que descendre des rois qui ont donné à la France l'Alsace et la Lorraine constituerait, à leur préjudice, une espèce particulière d'exclusion ou d'indignité ?

Grève d'Anzin.

Le comité républicain de Denain vient d'adresser aux ouvriers de très-bons conseils qui se terminent par ces mots : « La République, vous le savez tous, puise sa force dans l'ordre et dans la stricte observation de la loi. Il faut donc que vous prouviez que vous êtes de vrais républicains, de vrais amis de l'ordre, en n'écoutant pas les mauvais conseils qui pourraient vous parvenir du dehors. »

Voici les principales nouvelles, depuis notre dernier numéro :

Valenciennes, 20 juillet.

La cessation du travail est complète dans les fosses autour de Vieux-Condé.

Hier soir, 200 grévistes se sont présentés aux portes de Condé.

Ils ont été refoulés par les dragons.

Les douaniers ont vu passer cette nuit des bandes plus nombreuses.

Toutes se sont réunies à Forêt-Bon-Secours à la frontière belge.

Le calme continue partout, mais le travail nulle part, sauf à Denain.

Hier, les ouvriers ont été prévenus partout qu'une patrouille les escorterait s'ils voulaient aller aux fosses.

Personne ne s'est présenté nulle part.

Le maire et l'adjoint bonapartistes sont suspendus pour deux mois, pour avoir altéré les listes électorales.

Le maire de Wavrchain a été suspendu pour un mois, et l'adjoint de Brulle pour quinze jours, pour des motifs analogues.

Valenciennes, 20 juillet, soir.

La grève des mineurs d'Anzin continue à s'étendre. Les puits où on travaillait encore partiellement vendredi, ont été abandonnés hier.

Cependant le calme reste général.

A Denain on travaille toujours.

On craint la grève pour lundi et on fait ce qu'on peut pour la prévenir.

On espère que les élections seront tranquilles.

On attend la réunion trimestrielle de la régie, qui a lieu lundi. Les régisseurs actuels sont : le général de Chabaud-Latour, le baron de Lagrange, député, le marquis de Talhouët-Roy, sénateur, le duc d'Andiffret-Pasquier, M. Cornélis de Wit, M. Jean-Casimir Périer, MM. Arthur de Chabaud-Latour et Antonin Sabatier, régisseurs-adjoints. Les mineurs sont persuadés que le conseil de régie leur donnera ce qu'ils demandent. Lundi soir donc, après la réunion, on verra si la grève déçue cesse ou si elle veut continuer la lutte.

Valenciennes, 21 juillet.

La grève continue sans incidents. La situation est la même. Aucun fait à signaler dans la journée.

L'ordre n'a été troublé nulle part.

On espérait décider les mineurs à reprendre le travail sur plusieurs points; tous les efforts, dans ce sens, ont échoué. On prétend, de différents côtés, que les mineurs de Denain ne descendront pas lundi; les grévistes attendent probablement cette grève; elle serait alors générale dans toute la Compagnie d'Anzin. Le conseil de régie doit se réunir aujourd'hui même; peut-être les mineurs espèrent-ils peser ainsi sur les déterminations qui doivent être prises par lui.

Aucun désordre.

Le tribunal correctionnel de Douai a condamné samedi, pour entraves à la liberté du travail et bris de clôture avec plan concerté, quatre grévistes d'Erre à trois mois, deux mois et un mois de prison.

Le tribunal a condamné, à la même audience, un autre gréviste à deux mois de prison et 16 fr. d'amende pour menaces verbales de violence avec ordre et sous condition.

ORIENT

Tandis qu'en Angleterre l'opposition se

plaint de ce que le congrès de Berlin n'ait pas assez fait pour la Grèce, la Porte-Ottomane se montre peu disposée à accepter la ligne de démarcation indiquée dans les protocoles du congrès.

Le congrès conseillait de tracer la frontière nouvelle, du bassin de la Salamyria, à l'est, au bassin de la Kalama, à l'ouest. Jusqu'ici, la Turquie n'a consenti à céder à la Grèce qu'une moitié environ du territoire qu'attribuait aux Grecs la ligne indiquée. Elle propose comme frontière une courbe se développant au nord, et dont les deux extrémités sud donneraient à la Grèce le golfe de Volo et le golfe d'Arta. Si la Turquie persiste, l'accord ne se fera pas; on se trouvera dans le cas prévu par l'article 24 du traité de Berlin; les grandes puissances auront « à offrir leurs bons offices », et sans doute elles insisteront pour que la frontière se rapproche davantage de la ligne indiquée par elles. Mais on n'en est pas encore à l'offre des bons offices. Les puissances n'ont pas perdu l'espérance d'un accord direct entre la Porte-Ottomane et la Grèce.

Quant à la future occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par les Autrichiens, il est nécessaire, pour se reconnaître au milieu des renseignements contradictoires du télégraphe et des journaux de se rappeler, d'une part, l'état diplomatique de la question, de l'autre, les intérêts opposés des diverses populations de ces provinces.

En apposant sa signature au traité de Berlin, la Porte-Ottomane a consenti 1^o à l'occupation et à l'administration des deux provinces par l'Autriche-Hongrie; 2^o plus au sud, à l'occupation militaire, sans droit d'administrer, jusqu'à Mitrovitz, le tout pendant un temps indéterminé. La résistance de la Turquie, dont on a parlé si souvent, est donc absolument inadmissible. La Porte-Ottomane peut tout au plus essayer d'obtenir de la cour de Vienne, avant que l'occupation ne s'effectue, des garanties que ne lui donne pas le traité de Berlin. On ne voit pas qu'elle les ait obtenues.

C'est seulement de la population que pourrait partir la résistance. Or, dans la Bosnie et l'Herzégovine, la minorité catholique désire ardemment la domination autrichienne. Les musulmans voudraient bien résister; mais, abandonnés par le sultan, ils doivent se sentir peu de chances, et il est plus qu'improbable qu'ils se laissent séduire par les proclamations mises en circulation chez eux, et qui les invitent à se soulever, pour s'annexer à la Serbie. Dans ces proclamations, en langue Serbe, on rappelle à ces musulmans qu'ils sont de race slave, et on les engage à s'armer contre l'occupation « catholique ». Peut-être y aura-t-il cependant, de leur part, quelques résistances isolées. La partie de la population indigène qui est décidément hostile à l'occupation autrichienne, ce sont les chrétiens de l'Eglise grecque orthodoxe, qui voudraient s'unir avec leurs coreligionnaires de Serbie. Le gouvernement austro-hongrois connaît cette hostilité. Aussi n'entrera-t-il en Bosnie et en Herzégovine qu'avec des forces assez imposantes pour décourager toute résistance.

INFORMATIONS

Par un décret du 14 juillet, le ministre de la guerre vient de faire de nombreuses nominations de sous-lieutenants de réserve d'infanterie. Il y figure quatre-vingt-douze engagés conditionnels d'un an de la classe de 1873. L'Armée française fait remarquer que le ministre de la guerre a tenu la promesse faite en mars dernier aux jeunes gens de cette catégorie qui ont satisfait aux épreuves de l'examen.

Parmi les nominations récentes parues au *Journal officiel*, nous relevons celle de M. le duc de Chartres, nommé colonel au 12^e régiment de chasseurs, en garnison à Rouen.

La correspondance entre le vatican et le nonce du pape à Munich, qui est chargé des pourparlers officieux entre la cour de Rome et le gouvernement allemand, devient de plus en plus active. Tout indique que l'établissement d'un *modus vivendi* entre l'Eglise catholique et l'empire d'Allemagne est en bonne voie.

Une souscription ouverte par le *Figaro* au profit de l'orphelinat d'Auteuil s'est élevée en quelques jours à 300,000 fr.

On doit féliciter la société contemporaine de ses instincts charitables. Dès qu'on lui parle au nom du malheur, au nom de la faiblesse, au nom de l'enfance, cette société si calomniée ne reste jamais sourde.

Le prince de Galles est arrivé de nouveau à Paris, il est descendu à l'hôtel Bristol.

S. A. R. est accompagnée du comte Jarczewski, du colonel Clarke et de M. Francis Knollys.

Son séjour à Paris ne sera que d'une huitaine.

Un garde forestier de l'arrondissement de Saint-Girons, convaincu d'avoir crié : Vive l'Empereur ! A bas la République ! a été condamné à 30 fr. d'amende.

Le *Journal officiel* a promulgué la loi relative aux mesures à prendre pour arrêter les progrès du phylloxera et du doryphora. Cette loi autorise le président de la République à interdire l'entrée du territoire français aux plants, sarments, feuilles et débris de vignes, aux pommes de terre, feuilles et débris de cette plante provenant de pays où l'existence de ces redoutables parasites aura été signalée. Les mêmes mesures pourront être adoptées dans l'intérieur de la France, pour empêcher le fléau de se propager des régions déjà envahies aux régions jusqu'à présent épargnées.

Des dispositions minutieuses seront prises, en outre, pour obliger les propriétaires qui auront reçu la visite du phylloxera ou du doryphora d'en donner immédiatement avis aux autorités locales, afin que les plantations infestées soient soumises à un traitement ou, au besoin, arrachées et détruites. Les contraventions seront punies d'amendes variant entre 50 et 500 francs.

M. Gambetta, que ses innombrables occupations avaient complètement absorbé jusqu'à présent, a fait sa première visite à l'Exposition. Félicitons-le d'avoir rendu justice, dès son entrée, à l'une des classes les plus intéressantes... et les plus négligées jusqu'à ce jour par les personnages officiels, c'est-à-dire la malheureuse classe 67 (marine et sauvetage), qui, tenue fermée pendant quarante-neuf jours sans aucun motif plausible, n'a été visitée par personne !

M. Gambetta, en y entrant, s'est rendu directement au casier de M. Bazin, et dans lequel M. Bazin a réuni seize œuvres, seize inventions sorties de son cerveau, et dont chacune a fait faire à l'industrie un pas considérable. Il y a fait une si longue station que l'heure du déjeuner est arrivée sans qu'il ait eu le temps de visiter le reste de la classe 67.

La brouette militaire qui, en déchargeant les épaules du soldat en marche du sac si pesant qui l'écrase, est appelée à opérer dans la tactique militaire une révolution véritable, l'a vivement intéressé.

Les ouvriers boulangers de Bordeaux se sont mis en grève. Ils demandent une augmentation de salaire qui porterait leur journée, pour les ouvriers de la première catégorie, à 4 fr. 47 ; et pour ceux de la seconde, à 2 fr. 43.

Un très-petit nombre de patrons ont accepté les propositions des ouvriers. Les grévistes sont au nombre de 450.

La municipalité a pris toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer, le cas échéant, l'alimentation publique.

Le gouvernement russe vient d'entreprendre une nouvelle expédition dans l'Asie centrale. Le 26 mai, le général de Kauffmann a donné communication à ses troupes des dispositions prises en vue de cette campagne par voie d'ordre du jour. Le 22 juin, le quartier général s'est mis en mouvement. L'effectif des troupes concentrées pour être portées en avant paraît, d'après les renseignements donnés par la presse russe, monter à 12 ou 13,000 hommes : c'est là le chiffre des troupes disponibles que les Russes ont pu réaliser dans leurs possessions d'Asie centrale, à la date du 26 mai dernier, pour parer à toutes les éventualités en cas de collision avec l'Angleterre. Encore a-t-il fallu, pour mettre ces troupes en route, que le 3 juin les autorités militaires russes contractassent un emprunt en Turkestan, ou, pour appeler les choses par leur nom, y fissent des réquisitions d'argent.

La cérémonie des funérailles de la reine Mercédès a eu lieu à l'église San-Francisco, dont les murs intérieurs disparaissaient complètement sous des tentures de velours noir à franges d'or, et surmontées d'écussons aux armes des maisons de Bourbon et d'Orléans.

Quatre cents lustres et dix mille cierges éclairaient l'église, où se pressaient quatre mille personnes invitées.

Au milieu de la nef s'élevait un catafalque à trois étages, entouré de statues représentant des héros d'armes du moyen âge portant les écussons royaux. Aux quatre coins avaient été placés quatre candélabres du style grec et des lampes funèbres.

Au sommet du monument était une urne couverte du manteau de la reine défunte et surmontée de la couronne royale.

La semaine dernière est venu devant la 8^e chambre le procès en diffamation contre la mémoire de Napoléon III, intenté au *Siècle* par l'ex-prince impérial. Malgré la plaidoirie de M. Dreyfus, le tribunal a condamné le *Siècle* à 2,000 francs de dommages-intérêts et à vingt insertions.

Le *Siècle* annonce qu'il va interjeter appel de ce jugement.

Assassinat du ministre de l'intérieur AU JAPON.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Yokohama, 28 mai.

Le *Tchoya Chimboum* donne les détails suivants sur l'assassinat du ministre de l'intérieur O Koubo.

Mardi matin, 14, vers huit heures, le ministre sortit, comme à l'ordinaire, en voiture, de sa résidence Kasoumigaseki, près de la mission militaire, pour se rendre au Daijokfflan, où devait avoir lieu la remise des insignes de l'ordre du Soleil-Levant à divers officiers supérieurs de l'armée et de la marine. Au moment où sa voiture, attelée de deux chevaux, longeait la rue Ki-imatchi, connue plus communément sous le nom de Shimid-zoudani, un jeune homme se dirigea lentement au-devant d'elle. Il était revêtu d'un costume japonais de couleur bleuâtre, tenait dans la main une fleur, et marchait en fredonnant une chanson populaire. Arrivé près de la voiture, il jeta la fleur, et tirant son sabre, en porta un coup à l'un des chevaux, qui eut la jambe coupée et s'affaissa, entraînant avec lui la voiture. Au même instant, un coup de revolver était tiré en l'air, et cinq hommes, armés chacun d'un sabre, se précipitèrent sur elle.

Le ministre n'eut pas le temps de s'enfuir ; il fut criblé de blessures terribles, dont deux à

la tête, une dans le dos et plusieurs aux pieds ; il respirait encore lorsque les assassins l'arrachèrent de la voiture et lui portèrent un dernier coup à la gorge. Un des *betlos* qui courait derrière se rendit immédiatement au poste de police le plus proche, et des policemen firent en un clin d'œil sur le théâtre du crime. Mais déjà les assassins l'avaient quitté et s'étaient rendus au ministère de la maison de l'Empereur dont ils franchirent la porte en criant : « Nous avons égorgé le ministre de l'intérieur et venons nous livrer. » On se saisit d'eux et on les conduisit en *djinrikicha* à la préfecture de police.

A la nouvelle du crime, des ordres avaient été immédiatement donnés et la cavalerie de la garde occupa tous les abords du palais impérial. Le cadavre du ministre fut transporté au ministère de la maison de l'Empereur et de là à la résidence du défunt. Sa Majesté le Mikado avait envoyé un de ses chambellans, M. Tomenokodji, pour se faire donner des détails, ainsi que plusieurs médecins de sa maison ; mais ils arrivèrent trop tard. M. O Koubo avait depuis longtemps rendu le dernier soupir.

La première ascension du grand ballon des Tuileries.

C'est le 19 qu'a eu lieu la première ascension du ballon captif des Tuileries.

Le personnel aéronautique, composé de MM. Gaston et Albert Tissandier, Eugène Godard, Jules Godard, Camille Dartois, aéronautes, et Gorot, ingénieur, ont pris place dans la nacelle, qui s'est élevée, à six heures sept minutes, devant une assemblée réunie, fortioitement, mais comprenant une foule d'illustrations. Nous avons remarqué, entre autres dans l'assistance : M. le sénateur Rampon, ancien directeur des postes pendant la durée du siège de Paris ; M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; M. l'amiral Mouchez, directeur de l'Observatoire de Paris ; M. Liouville, membre de la Chambre des députés, etc., etc.

Le vent, qui soufflait avec une certaine violence dans la direction du nord-est, a poussé la nacelle du côté du Louvre. Quoiqu'une portion seulement du câble se soit déroulé environ 400 mètres, la projection de la nacelle empiétait sur le cours même de la Seine.

Après avoir fait de vains efforts pour se rapprocher du *Moniteur*, le captif a dû regagner son ancrage jusqu'à une prochaine expérience.

Il est impossible de se faire une idée du nombre d'yeux braqués à ce moment sur le globe colossal qui, pour la première fois, prenait possession de son domaine éthéré.

Les applaudissements, auxquels a pris part la foule qui couvrait la cour du Carrousel, ont éclaté à plusieurs reprises.

Il était impossible de rester insensible en voyant la manière sûre et élégante avec laquelle l'aérostat géant s'élançait dans l'espace. Cet effet est d'autant plus curieux, que la nacelle entre dans le cirque des ascensions comme si elle s'enfonçait en terre, et comme si elle prenait son élan pour s'élaner vers les espaces célestes.

L'enroulement et le déroulement du câble sur l'immense bobine s'est produit avec une régularité parfaite. Le joint universel placé au milieu du cirque a fonctionné admirablement, quoiqu'il fût fortement penché à cause de la direction du vent. Le câble qu'il guidait venait suivre avec une exactitude scrupuleuse les diverses spires de l'immense hélice tracée sur le treuil. Il ne s'est produit ni un temps d'arrêt ni une hésitation quelconque.

Une circonstance curieuse, quoique prévue, a été constatée dès cette première expérience. Les 400 mètres déroulés sont devenus 412 mètres à cause de l'énergie de la traction à laquelle le câble a été soumis pendant l'ascension et la descente. De cette première journée, il est donc resté un gain net de deux spires de fil sur le treuil.

M. Giffard a été chaudement félicité par toutes les personnes qui avaient été admises à assister à cette belle expérience. Il a eu beaucoup de peine à se soustraire aux témoignages de satisfaction de la foule qui l'entourait.

La montée et la descente ont pris à peine un quart d'heure. L'instant le plus émouvant est le moment où la nacelle semble disparaître dans l'intérieur de la terre. Les hommes d'équipe ont, sans trop d'émotion, fait l'apprentissage de

la manœuvre délicate pour accrocher et décrocher les huit amarres définitives qui, pour la première fois, ont fixé le grand ballon à son ancrage.

C'est hier dimanche qu'a eu lieu la première ascension complète. La seconde serait, nous assure-t-on, réservée à la presse.

Voici de plus quelques détails qui sont de nature à intéresser nos lecteurs.

La cour des Tuileries, aussitôt que le public y sera admis, va subir une complète transformation. Des tentes y seront dressées et des cafés y seront installés. De plus, au milieu de massifs de fleurs, un orchestre militaire y donnera chaque jour un concert. Le prix d'entrée de la cour sera de 1 franc, et le prix de l'ascension doit être fixé à 20 francs. Déjà le nombre des inscrits est considérable, il s'accroît chaque jour, à chaque heure. Les noms les plus illustres du monde des lettres, de la science et des arts, ainsi que ceux du *high-life* parisien y figurent. Les étrangers comptent aussi pour une large part dans cette liste.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

On lit dans le journal de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour :

Madame A. de Valon est heureusement accouchée, avant-hier, d'une fille.

Cette enfant a l'honneur d'avoir pour marrain S. M. l'Impératrice et pour parrain S. A. Mgr le Prince Impérial.

On lit, en outre, au relevé de l'Etat civil de la ville de Cahors, chapitre des naissances : De Valon, Claire-Louise-Eugénie-Napoléone.

Nous avons cherché, dans le numéro qui contient cette nouvelle, une rectification quelconque des chiffres inexacts publiés sur l'élection de Saint-Girons. Nous n'y avons absolument rien trouvé. Pour les lecteurs de la feuille bonapartiste, il y a eu 11,000 abstentions, ce qui enlève à l'élection de l'Ariège tout caractère politique. On sait que, au lieu de 11,000 abstentions on a compté réellement 965 votants de plus en 1878 qu'en 1877, et que ce millier de votants a repoussé l'Empire en compagnie de plusieurs autres milliers qui en avaient gardé le souvenir jusqu'ici.

Par un sentiment d'affection personnelle envers une dynastie défont, on peut se parer du nom de ses morts. C'est une opinion ou une fantaisie funèbre tout à fait respectable, et non moins inoffensive ; mais il serait juste de ne point travestir, pour les besoins de la cause, le suffrage des vivants.

M. Goursat, (Edouard) de Lanzaç (Lot), élève de l'école normale supérieure, vient d'obtenir le n° 1 au concours de licence es-sciences mathématiques.

Un violent orage a éclaté la nuit dernière sur la ville. La foudre dans ses décharges non interrompues et formidables est tombée sur plusieurs points. A la Mairie, le fluide a traversé le logement du tambour des pompiers, à démolir l'évier et est sorti par l'étage supérieur sans faire aucun mal aux personnes ; il a parcouru également une maison voisine de la Mairie sans laisser trop de traces.

Au faubourg Cabessut le fluide électrique a été attiré par une croix en fer qui se trouve devant la ferme de M. Calmon, marchand de vin et la maison Vincent. Il n'y a pas de trace de son passage ni sur la croix, ni dans le piédestal, ni dans l'escalier qui se trouve dessous.

La chute de la foudre n'est marquée que par un ravinement de la chaussée, qui a été bouleversée sur une longueur de 1 m. 60, une profondeur et une largeur de 0 m. 50 environ. Fort heureusement le fluide électrique a trouvé son écoulement naturel par le fossé de la route qui dans ce moment était rempli d'eau, ce qui a empêché probablement d'autres ravages. La pluie est tombée à torrents pendant plus d'une heure.

On assure que sur divers points de la côte du Lot, St-Vincent, Pradines et dans une autre direction, St-Henri, Bégous, la grêle a fait beaucoup de mal aux récoltes.

Nous extrayons du dernier fascicule de la *Société des Etudes*, une intéressante étude de M. d'Angé d'Orsay, sur l'ancienne église de St-Géry, à Cahors. Les fort belles planches archéologiques qui accompagnent ce travail et sont l'œuvre de M. Calmon, se trouvent chez M. Castanet, lithographe.

ANCIENNE ÉGLISE PAROISSIALE

DE SAINT-GÉRY
A CAHORS.

L'an 573, l'antique cité des Cadurques fut horriblement saccagée, brûlée et presque entièrement détruite par le féroce Théodobert, fils de Chilpéric, lorsqu'à la tête des hordes sauvages de ses Francs, il s'empara de cette ville qui était devenu l'apanage de la reine Brunehaut.

Dépouillée des somptueuses demeures des Gallo-Romains et de leurs monuments fastueux, cette cité se releva encore forte et puissante, soixante ans après ses désastres, sous l'épiscopat de l'un de ses plus grands évêques, saint Didier, dont le nom, dans l'idiome quercynois, s'est transformé en celui de saint Géry.

Didier, parent de la reine Brunehaut, gouverneur de Marseille et trésorier du roi Dagobert, était un puissant seigneur et fut l'un des plus illustres prélats qui ont occupé le siège de Cahors. Il était renommé par sa piété, sa charité et sa douceur envers les pauvres, ainsi que par sa fermeté vis-à-vis des Grands.

Sous l'épiscopat de saint Géry, la ville s'étant concentrée à l'Est, s'étendait depuis le point culminant de la partie orientale, en longeant à pic la rivière et descendant graduellement la pente de la colline jusqu'au Pont-Neuf (des Romains), sur une longueur de plus de mille mètres, et se trouvait ainsi défendue par le Lot sur toute son étendue Est et Sud (1) et, au couchant, par un large fossé derrière lequel fut bâti un rempart d'une hauteur et d'une épaisseur remarquables, percé de quatre ou cinq portes seulement, solidement fortifiées elles-mêmes. Dans cet espace si restreint, qui ne comprenait pas la dixième partie de l'ancienne ville, la nouvelle renfermait encore le nombre relativement fabuleux de 30,000 âmes, lequel, au VIII^e siècle, était déjà réduit à celui de 17,000 (2).

Guillaume Lacoste, historien cadurcien, parle dans les termes suivants de l'ancien monument qui nous occupe :

.... Ces divers établissements (Saint-Barthélemy, Saint-Maurice, etc.), n'étaient rien, si on les compare au monastère de Saint-Amans, qu'il (Didier) fit bâtir, dit l'auteur de sa vie, environ à 750 pas de la maison épiscopale, hors des murs de la ville (note du manuscrit : Il faut entendre les murs qu'avait fait bâtir saint Didier) (3). Le couvent des religieuses de St-Géry, de l'ordre de saint Augustin, occupe aujourd'hui (4) une partie de son emplacement. Il y réunit un terrain immense qui fut partagé en terres labourables, en vignes, en jardins et en vergers. Cet enclos devait comprendre dans sa totalité, tout l'espace renfermé entre le Lot et le chemin du Pont-Valentré à la ville, et où sont aujourd'hui, indépendamment des jardins et des chènevières nombreuses des particuliers, les enclos des hôpitaux, des Cordeliers, de Ste-Ursule et des Grands-Carmes. La grandeur du bâtiment répondait à l'étendue de cet enclos. Rien de plus admirable, s'il faut en croire le biographe, que la magnificence des églises et des autres édifices qui composaient ce monastère. La principale de ces églises était surtout remarquable par la beauté des murs dont les grosses pierres carrées (sic) avaient la beauté du marbre. Didier la fit entourer d'un beau portique, suivant la manière des Romains. C'est cette église que l'auteur de sa vie appelle ailleurs *Basilica prima* et que quelques historiens du pays ont prise pour la cathédrale, voulant donner à Didier la gloire d'en être le fondateur, comme si cet écrivain ne leur avait pas déjà appris que cette église était antérieure à Didier, sous un nom bien plus auguste que celui de Basilique. Ce fut dans cette église (du monastère), au côté droit, qu'il choisit le lieu de sa sépulture. Quand elle fut achevée, il invita à sa dédicace tous les évêques du voisinage et écrivit à Paul, évêque de Verdun, son ami, une lettre par laquelle il le pria de se rendre à cette sainte cérémonie. Les savants critiques la rapportent à l'an 642.

Suit la lettre et la désignation des autres évêques qui durent être convoqués. Quant au monastère, il fut entièrement achevé quelques années après; il fut peuplé de moines sous la direction du vénérable Ursicus, avant 649, car Didier écrivit cette année à Grimoald, maire du palais d'Austrasie, pour le prier de mettre sous sa protection et sa défense (5) le monastère de Saint-Amans qu'il vient de fonder (6).

Nous citerons encore les passages suivants de la *chronique* de l'abbé de Foulhaac (page 60).

Le même évêque (Didier) fit bâtir à une distance d'environ 700 pas de la cathédrale, mais cependant hors des murs de la ville, un monastère auquel il donna de grands biens, et qu'il désigna pour le lieu de sa sépulture. Il y fut enterré en effet, et l'auteur de sa vie nous dit que, de son vivant, il se faisait beaucoup de miracles sur le tombeau de ce prélat. La tradition veut que cette église où reposèrent les cendres de saint Géry, soit la même que celle qui lui est dédiée.

Après la mort de saint Géry, l'an 660 (662 d'après quelques chroniqueurs), en Albigeois, dans son village natal Obraga qui porte aujourd'hui le nom de saint Géry (7), le corps de ce vénérable prélat fut porté, suivant son intention, dans l'église du monastère fondé par lui aux portes de Cahors. Cette

1. Le nord était défendu par un fossé large de 15 pieds, sur lequel était jeté un pont-levis.

2. Emile Dufour, *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, tome I, pages 192 à 197.

3. La maison épiscopale que Didier avait fait bâtir, était adossée aux murs de la cathédrale et à cheval sur ce qui est devenu la rue Clément-Marot (Emile Dufour, *ib.*)

4. Guillaume Lacoste est né en 1755 et est mort en 1831. Ce passage de sa narration n'a donc pu être écrit qu'antérieurement à l'évacuation des couvents, qui a eu lieu dans les trois premières années de la Révolution.

5. Conditions monasterii nostri quod nuper in honore sancti Amandi edificavi digneris recipere per omnia commendatas (lettre de saint Didier à Grimoald, maire du palais d'Austrasie, citée par Domini, page 256 de son manuscrit déposé à la bibliothèque du Grand Séminaire de Cahors).

6. Manuscrit de Guillaume Lacoste, déposé à la bibliothèque municipale de Cahors, 1^{er} vol., pages 77, 78, 79.

7. D'après Lacoste (manuscrit déjà cité), saint Géry mourut le 15 novembre 655, à l'âge de 60 ans, la 26^e année de son épiscopat, à Vistrilinguis (en Albigeois), l'une des terres que la dame Bobila avait données au monastère de Saint-Amand.

église, dit l'auteur de sa vie, était témoin d'un grand nombre de miracles qui s'opéraient sur le tombeau de ce saint. Son bâton pastoral fut suspendu au-dessus de son sépulchre, et de ce bâton coulait une eau miraculeuse qui guérissait beaucoup de malades. Aredius, entre-autres, évêque de Rodez et frère d'Agarnus, évêque de Cahors, en fut guéri. L'huile de la lampe qui brûlait devant ce tombeau, servait également à oindre certains malades qui ne tardaient pas à recouvrer la santé. Du reste, c'était assez la coutume de cette époque, de frotter les malades avec l'huile des lampes brûlant devant les autels et les tombeaux des saints.

Ce sépulchre de saint Didier, qui subsiste encore (1), est en marbre. On y voit représentés en relief les miracles de Notre Seigneur Jésus-Christ, et les histoires de l'ancien et du nouveau Testament, telles que Moïse faisant jaillir l'eau du rocher, la résurrection de Lazare, la guérison miraculeuse de l'aveugle de naissance, la condamnation de Jésus-Christ par Pilate qu'on voyait assis sur sa chaise curule, avec le vase, l'eau et le bassin où il devait se laver les mains, le reniement de saint Pierre. Sur une table était un vase avec des pièces de monnaie. Enfin, sur le devant du tombeau, l'artiste avait représenté la Piété voilée de la tête aux pieds, ses bras étaient étendus comme dans les médailles d'Adrien, du temps du Haut-Empire, et comme dans celles de Valérien, de Triphonien et de Volusien, de la période du Bas-Empire. L'Église avait imité en cela le paganisme. On voit, d'ailleurs, des tombeaux semblables dans l'ouvrage intitulé : *Roma subterranea*. On en voit encore qui sont conservés dans l'église des Frères Mineurs d'Arles.

D'après la tradition, ce tombeau de St-Géry a été primitivement placé dans l'église du même nom que l'on croit être celle du monastère fondé par ce prélat à 750 pas de la cathédrale et dédié à saint Amand. Il est d'ailleurs certain que l'on a trouvé dans les environs de cette église de vieilles ruines, de la mosaïque et même des médailles du haut et du bas Empire. Mais avant l'an 1200, ce sépulchre était déjà à la porte de l'église cathédrale, d'où il ne fut tiré en 1515 que pour être placé au milieu de la chapelle du St-Suaire. Il y était encore en 1580, époque à laquelle la ville de Cahors étant tombée au pouvoir des Huguenots commandés par le roi de Navarre, plus tard Henri IV, ce tombeau fut brisé (2) et les reliques de St-Géry profanées et jetées dehors. Ces reliques furent recueillies par un habitant de la ville de Cahors, nommé Delteil, qui les porta à Perpignan, d'où elles furent transportées à Pierrelate, en Catalogne, et, de là, à Narbonne, par le commandement du même Delteil qui, au moment de mourir, chargea sa femme de les déposer dans le couvent des Augustins de cette ville. Le chapitre de Cahors en ayant été averti, y envoya M. Doronce, chanoine, qui prit la châsse qui les contenait et les ayant rapportées à Cahors, les déposa dans l'église des Frères de la Merci (les Trinitaires du faubourg St-Georges) où elles sont encore. Voilà ce qui résulte d'une enquête juridiquement faite par ledit chanoine d'Oronce (sic), commissaire du chapitre, enquête que nous avons devant nous.

Avant d'être dépouillée par les Huguenots, la cathédrale de Cahors, suivant un ancien inventaire de la sacristie de cette église, possédait la chasuble de St-Didier. Le chanoine semainier (hebdomadier) était dans l'usage de s'en servir à la messe, le mardi de Pâques, le mardi de la Pentecôte et le 15 octobre, jour consacré à la fête de St-Géry. Cette chasuble était en étoffe de soie devenue cendré-obscur par l'effet des années. Elle était ornée d'or et sur le devant étaient représentés deux anges armés d'encensoirs (encensoirs ?) On lisait au-dessous de ces deux figures : Michael, Gabriel. Les bords de cette chasuble étaient en fils d'or. (3)

On voyait encore en 1840 la porte de l'église de St-Géry, mais elle était presque couverte par un malencontreux terrassement. Elle présentait le petit damier et la colonne à boudin du XI^e siècle.

Dans l'intérieur se trouvent des pilastres carrés dans lesquels sont engagées des colonnes jusqu'à la moitié de leur épaisseur; mais ces colonnes sont lourdes, courtes; le chapiteau n'a pour ornementation que des feuillages allongés; le socle est enseveli dans les décombres, mais l'un d'eux accuse une cannelure assez lourde. L'appareil de la voûte ancienne est régulier et soigné; tout ce qui dépend de cette vieille époque est à plein-cintre, et l'on serait tenté d'assigner à cette construction une époque bien antérieure au XI^e siècle.

Cet édifice fut réparé et agrandi vers le commencement du XIII^e siècle, ainsi qu'attestent les voûtes de l'abside et des bas-côtés, leurs nervures et plusieurs croisées; le dernier architecte éclaira l'abside par une ouverture à trois ogives qui sera toujours très-remarquable.

1. L'abbé de Foulhaac, né au château de Mordesson, près de Gramat, a vécu de 1642 à 1692.

2. On ne peut faire concorder ce que dit ici l'abbé de Foulhaac, du bris de ce tombeau par les Huguenots, avec l'assertion citée plus haut, par laquelle il nous apprend qu'il existait encore de son temps, qu'en supposant que le couvercle seul avait été brisé pour faciliter l'enlèvement des reliques du saint. Mais qu'est devenue l'aube de ce tombeau, qui était si magnifiquement et si curieusement sculptée? On a cru l'avoir trouvée dans un sarcophage en marbre blanc des Pyrénées, long de 2^m.32, large de 0^m.79, et haut de 0^m.56, découvert par M. de Caumont en 1864, aux environs de Cahors, dans une ferme où il servait d'abreuvoir. Ce précieux reste qui fait actuellement partie de la riche collection de M. Basilewski, rue Blanche, 49, à Paris, sous l'étiquette de *Sarcophage de Cahors*, est l'objet d'un article inséré par M. de Laurière dans le bulletin monumental de la *Société Française d'Archéologie*, — 5^e série, tome 4^e, 42^e de la collection, n^o 1, année 1876. Nous en extrayons le passage suivant :

La face antérieure seule est ornée. La face opposée et les deux latérales n'offrent aucune trace de sculpture, ce qui doit faire supposer que ce monument était destiné à prendre place dans une niche ou arcosolium. La face ornée présente cinq groupes non séparés par des colonnettes ou des arbres, comme on le voit sur d'autres monuments analogues. Ces cinq groupes représentent, en allant de gauche à droite : la résurrection de Lazare, la guérison de l'aveugle-né, une Orante la tête voilée et les mains élevées à la hauteur de la poitrine, l'arrestation ou le reniement de saint Pierre, et enfin, Moïse faisant jaillir l'eau d'un rocher. Le choix, la composition des sujets, les types arrêtés des personnages, le style d'exécution, tout, dans ce sarcophage, le classe dans la série des monuments du IV^e ou du V^e siècle.

Comme on le voit, il n'est pas possible de reconnaître dans ce monument du IV^e ou du V^e siècle, le sarcophage de St-Géry, dont la mort n'a eu lieu qu'en 655, 660 ou 662, suivant les opinions différentes de ses trois chroniqueurs, et on doit y renoncer d'autant plus, qu'il y manque le groupe qui, sur celui que l'abbé de Foulhaac a vu dans la seconde moitié du XVII^e siècle, représentait Pilate assis sur sa chaise curule, avec le vase, l'eau et le bassin où il devait se laver les mains, et une table avec des pièces de monnaie, et qu'une Piété voilée de la tête aux pieds, les bras étendus, y remplaçait l'Orante de M. de Laurière.

3. Chronique de l'abbé de Foulhaac, page 60.

(La fin au prochain numéro).

Bourse de Paris.

Cours du 23 juillet.

Rente 3 p. %	77.20
— 3 p. % amortissable	83.75
— 4 1/2 p. %	106.25
— 5 p. %	114.10

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 22 juil.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.165 »	3.160 »
Crédit foncier	847 50	860 50
Orléans-Actions	1.166 75	1.165 »
Orléans-Obligations	354 50	353 »
Suez	760 »	765 50
Italien 5 %	73 75	74 70

Crédit Foncier de France

prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

AVIS IMPORTANT

Pendant toute la durée de l'Exposition, il sera accordé, à toutes les personnes qui se présenteront avec la quittance d'abonnement au *Journal du Lot*, une réduction de 25 % sur le tarif des Photographies de ma maison, depuis le format carte jusqu'au format 30/40 cent, tête 1/2 nature.

La photographie PIERRE PETIT est la plus importante de France, son installation nouvelle, où sont exposés tous les produits de cette merveilleuse invention, en fait un musée des plus intéressants à visiter. Daguerrotypes, peintures, agrandissements, émaux, etc. Composent cette exposition, ou figurent les célébrités Françaises et Étrangères.

Si on veut son portrait ou des reproductions, c'est à PIERRE PETIT qu'il faut s'adresser, 27-29-31 place Cadet, Paris.

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de M^{me} Nelly LIEUTEB

Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M^{me} Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

Prix : 10 francs pour toute la France.

On s'abonne aux bureaux du journal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

ACHETEZ vos MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon.

Chez A. ROBERT, Fab^{re}
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ts} gratuits et fr^{co}

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés.
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

RENTES VIAGÈRES

Payées pour 100 francs par les Compagnies françaises	Par la New-York.
à 60 ans.....	9.02 10.72
à 70 ans.....	12.15 15.09
à 80 ans.....	15.16 21.31

LA NEW-YORK

Compagnie d'Assurances sur la Vie (fondée en 1845)

FONDS RÉALISÉS : 175 MILLIONS

La New-York est la plus importante Compagnie d'Assurances opérant en France. **UN MILLION** de francs déposés à la banque de France comme dépôt permanent et irréductible.

RENTES VIAGÈRES payables aux Succursales de la Compagnie : en France, en Belgique, en Italie, en Autriche, en Suisse ou en Angleterre.

LYON, 3, rue de Lyon. — LILLE, 26, rue Esquermoise.
MARSEILLE, 4, rue Pavé-d'Amour. — BORDEAUX, 18, Cours du Chapeau-Rouge.
DIRECTION POUR L'EUROPE : 19, Avenue de l'Opéra, PARIS.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsiine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. — Envoi franco de prospectus sur demande.
Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

Eaux minérales de Miers

GARE DE ROCAMADOUR

HOTEL CARBOIS

A Alvernac (Lot).

L'Hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvernac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvernac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hôtel Carbois.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour battennes à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec battense, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrois vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabillet de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par GALLIOT

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle PARIS.

LE BULLETTIN AUTHENTIQUE

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Paraissant tous les 15 jours.

Document inédit renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

PUBLIANT IMMÉDIATEMENT TOUTES LES LISTES DES TIRAGES AVEC OU SANS LOTS

Est offert gratuitement aux abonnés pour toute la durée de leur abonnement.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 FR. LA PREMIÈRE ANNÉE

AVEC LA PRIME GRATUITE

Envoyer Mandat-poste ou Timbres-poste : 59, r. Taibout, Paris. On s'abonne en France chez tous les Libraires. En Belgique, à l'Agence de publicité HAVAS, LAERINX ET Co.

LA GAZETTE DE PARIS

(VII^e ANNÉE) JOURNAL FINANCIER ET POLITIQUE PARAISSANT LE DIMANCHE (52 N^{os} PAR AN)

Les Bureaux de la Gazette de Paris et de la Maison de Banque de HENRI DE LAMONTA, qui en est propriétaire, sont situés presque à l'angle de la rue Taibout et de la rue de Chateaudun, à proximité des trois gares du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Le nouvel hôtel de la Gazette de Paris est disposé en vue d'assurer au public la commodité, l'exactitude et la rapidité de tous les services indispensables aux Rentiers et Capitalistes.

Un bureau de renseignements est constamment ouvert au Secrétariat général, pour les visiteurs qui désirent des conseils particuliers.

Un Appareil télégraphique fonctionnant sous les yeux du public dans la grande salle de l'hôtel, donne par un fil spécial les cours de toutes les bourses, les dépêches politiques et les débats des deux Chambres.

Depuis le 1^{er} Juillet 1878
La Gazette de Paris
est installée dans son Hôtel,
59, Rue Taibout, Paris.

AVIS

La Gazette de Paris (VII^e année d'existence) se charge d'effectuer pour le compte de ses abonnés et clients et au mieux de leurs intérêts, les opérations suivantes : ACHATS ET VENTES, au Comptant, de toutes les Valeurs cotées en non cotées.

Les Fonds sont à la disposition des clients le lendemain du jour de la vente, pour les Titres au porteur et pour les Titres nominatifs, le lendemain du jour où le Tranchant a été effectué.

Les Ordres d'achats sont effectués après la Réception des Fonds et les Ordres de ventes après Réception des Titres.

Ces opérations se font au prix du courtage ordinaire des Agents de Change.

ÉCHANGES DE TITRES, Transferts et Conversions, Dépôts et Retraits dans toutes les Compagnies.

VERSEMENTS SUR TITRES, SOUSCRIPTION à toutes Emissions d'Actions et d' Obligations, aussitôt après réception des Fonds, et cela sans frais.

REPRÉSENTATION des Porteurs de titres dans les Assemblées générales d'Actionnaires, Syndicats, d'Obligataires, Faillites, etc.

ENCAISSEMENT DES COUPONS émis, moyennant une Commission de 25 centimes par 100 francs de Coupons encaissés.

Les coupons remis en paiement de Valeurs achetées ou souscrites par l'entremise de la GAZETTE DE PARIS sont encaissés sans commission.

Les Coupons étrangers sont négociés au cours de change Pour les Coupons appartenant à des Titres sortis aux Tirages, l'Administration possède toutes les listes, prévient immédiatement par lettre, les clients qui les ont remis ou négociés. ENCAISSEMENT DES TITRES SORTIS AUX TIRAGES, aux mêmes conditions que pour les Coupons.

LE SERVICE DE LA CORRESPONDANCE

est organisé de manière à permettre à l'Administration de répondre, courrier par courrier, à toutes les demandes de renseignements. Si les clients le désirent, la réponse leur est faite par la voie du journal.